FEUILLETON

Septembre 2017

La Caisse Desjardins de Ferme-Neuve est heureuse de participer à la réalisation de ce feuilleton.

Programmation 2017-2018

À CONSERVER

6 au 11 août 2017	École de hockey
6 au 11 août 2017	École de patinage artistique
14 au 18 août 2017	École de patinage artistique
22 août 2017	Tests de patinage artistique
19 novembre 2017	Tests de patinage artistique
23 au 26 novembre 2017	Tournoi APBM
1 au 3 décembre 2017	Tournoi de hockey à pied
11 au 14 janvier 2018	Tournoi Richelieu
18 au 21 janvier 2018	Tournoi Richelieu
26 au 28 janvier 2018	Carnaval d'hiver/Tournoi familial
1 au 4 février 2018	Festival mahg et novice
2 au 4 mars 2018	Tournoi Bud Light adulte
6 mars 2018	Tests de patinage artistique
7 et 8 avril 2018	Revue sur glace patinage artistique

Feuilleton 2017-2018

Date de tombée	Distribution	Date de tombée	Distribution
08-09-2017	20-09-2017	05-01-2018	17-01-2018
06-10-2017	18-10-2017	02-02-2018	14-02-2018
03-11-2017	15-11-2017	02-03-2018	14-03-2018
01-12-2017	13-12-2017	23-03-2018	04-04-2018

INSCRIPTIONS SAISON 2017-2018

Initiation au patinage et cours de patinage artistique

Une activité à votre portée, près de chez vous !

*Apprenez la **discipline** et la **persévérance**;*

*Perfectionnez votre **apprentissage** du rythme et de la danse;*

***Développez votre équilibre** et votre coordination motrice;*

*Maintenez votre corps en santé tout en **améliorant votre cardio et votre endurance**;*

*Bougez tout en ayant le **plaisir** de pratiquer un sport d'hiver !*

Essais gratuits pendant deux semaines!

Possibilité de 4 versements! Avant le 1er décembre 2017

Rabais famille

Service des loisirs de Ferme-Neuve

Informations : Anne-Marie 819-436-0921 ou Karine 819-587-2172

Modalités de paiement : chèque ou argent.

LE CLUB DU BEL ÂGE DE FERME-NEUVE

SAISON 2017-2018

LIGUE DE SACS DE SABLE

Le club du bel âge vous informe que les inscriptions pour la ligue de sacs de sable auront lieu le lundi 25 septembre 2017 à la salle des Pionniers au sous-sol de l'Église de Ferme-Neuve.

SOIRÉE DANSANTE

La première soirée de danse aura lieu le samedi 28 octobre 2017 à compter de 19h30, un léger goûter sera servi à la fin de la soirée.

Dates à retenir pour les prochaines soirées de danse :

- **25 novembre 2017**
- **27 janvier 2018**
- **24 février 2018 souper**
- **24 mars 2018**
- **28 avril 2018**

Votre club est également à la ***recherche de bénévoles*** pour l'organisation de leurs activités, soit : - aide à la préparation et le service des goûters - accueillir les participants - bâtir le comité (6 rencontres annuelles)

Nous accueillerons les bénévoles qui voudront se joindre à notre équipe, le lundi 2 octobre 2017 à 15h30. Au plaisir de vous rencontrer. Informations communiquer avec M. Marcel Deslauriers au 819-587-4637

Bienvenue à tous!

Des nouvelles de la municipalité…

Honneur à nos centenaires!

Madame Aline Racette Brunet

Les membres du conseil municipal de Ferme-Neuve désire rendre hommage à une citoyenne, Madame Aline Racette, née le 27 août 1917, épouse de feu Lucien Brunet, qui fêtait avec sa famille son 100e anniversaire de naissance. Madame Racette a donné naissance à 14 enfants. Ceux-ci lui ont donné 46 petits-enfants, 64 arrière-petits-enfants et 14 arrière-arrière-petits-enfants.

Nous tenons à souligner son implication citoyenne, particulièrement son apport à l'AFÉAS de Ferme-Neuve. Malheureusement Madame Racette dont la santé se fragilisait depuis quelques semaines nous a quittés le 6 septembre.

Nos sincères condoléances à tous les membres de cette grande famille.

Village de Ferme-Neuve

C'est en **1917** que le village de Ferme-Neuve est créé en se dissociant de la municipalité des Cantons-Unis de Pope, Moreau, Gravel et Wurtèle. C'est donc après 16 ans de vie commune avec la partie rurale (1901-1917) que le noyau villageois sent le besoin de former sa propre municipalité. Le premier maire de cette nouvelle municipalité sera le docteur Henri Berthiaume pour un court mandat, il sera remplacé dans la même année par monsieur Adolphe Leblanc (1917-1919).
La municipalité des Cantons-Unis deviendra en 1930, la municipalité de la paroisse de Ferme-Neuve après un partage de son territoire avec de nouvelles municipalités environnantes. En 1998, ces deux entités (paroisse et village) se réuniront de nouveau en une seule, celle de la municipalité de Ferme-Neuve.
Il est intéressant de se rappeler en cette année d'élection qu'en 1917 les élections municipales sont annoncées par affichage à la porte de l'église et par une criée sur le portique après la messe. Le vote se fait encore à main levée, on procèdera à partir de 1919 par vote secret.

Population de Ferme-Neuve (recensement 2016)

Nous vous invitons à prendre connaissance des statistiques sur la composition de notre population en 2016. L'arrivée de plusieurs jeunes familles devrait faire augmenter le pourcentage d'enfants dans la strate des 0 à 14 ans d'ici le recensement de 2021. L'école de Ferme-Neuve reçoit cette année à la maternelle (5 ans), 29 enfants pour deux classes.

Population de Ferme-Neuve	**2016**	**% 2016**	**Population de la MRC Antoine-Labelle 2016**
Total	**2 706**	**- 4,1%**	**+ 0,2%**
0-14 ans	**365**	**13,5%**	**12,4%**
0-4	115		
5-9	115		
10-14	135		
15-64	**1 715**	**63,3%**	**62,3%**
65 et plus	**625**	**23,2%**	**25,3%**
Âge moyen	**46,1**		**47,7**
***Âge médian**	**50,7**		**53,0**

*L'âge médian de 50,7 divise la population en deux groupes d'effectifs égaux. Un groupe composé uniquement des individus d'âge supérieur à 50,7 et un groupe composé uniquement des individus d'âge inférieur à 50,7.

Grosses ordures

Certains citoyens déposent leurs grosses ordures dans la nature ou dans des sites réservés à la cueillette de petits déchets à déposer dans des bacs. En plus de polluer visuellement et écologiquement, cette situation oblige les employés de la municipalité à les récupérer et oblige la municipalité à payer à la régie pour en disposer. Il ne faut donc pas hésiter à nous signaler les fautifs quand vous êtes témoins de ces gestes qui contreviennent aux règlements municipaux.

Un service de ramassage des grosses ordures est disponible trois fois par année devant vos résidences et le site pour la récupération du gazon et des branches est toujours en activité.

Aidons-nous à garder la réputation de Ferme-Neuve comme un lieu agréable à parcourir soit en voitures ou en véhicules tout-terrain. Ces simples gestes de civilité peuvent encourager les tourismes à revenir se balader chez nous et à nous rendre fiers.

Assemblée générale annuelle de l'OBNL, Ferme forestière de la montagne mercredi le 27 septembre 2017 à la salle municipale à 19h00 (porte du côté du stationnement). Une élection pour compléter le conseil d'administration est nécessaire pour la relance de l'association.

Vous êtes intéressés à mettre en valeur le site historique et patrimonial de la ferme de la montagne, vous êtes intéressés à développer un attrait touristique important à Ferme-Neuve, venez joindre notre association. Nous avons besoin de vous pour réaliser ce projet prometteur qui est un ***centre d'interprétation et une collection muséale*** *de l'époque de ces fermes.*

Bienvenue à tous.

ORDRE FRATERNEL DES AIGLES ET LES DAMES AUXILIAIRES

Invitation à toute la population à nos soupers spaghettis qui débuteront le
VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017
de 17h30 à 19h00.

Prenez note également qu'il
y aura de la musique tous les vendredis soir.

BIENVENUE À TOUS!

FESTIVAL Santé de la montagne

L'occasion idéale de bouger et d'admirer les couleurs de l'automne au Parc régional Montagne du Diable!

30 septembre 2017

ACTIVITÉS POUR TOUTE LA FAMILLE!

En plus des courses et de la randonnée, venez faire un tour de Rabaska et découvrez les légendes du Windigo!

DÉCOUVREZ LES JOIES DE LA COURSE EN SENTIERS!

Départ 9 h 15

Défi de la Paroi : 10.5 km - 14 ans et plus

Défi des Sommets : 20 km - 18 ans et plus

Départ 10 h 30

Windie : 4 km - autour du lac - tous les âges

Au profit du

Camp de jour

DÉFI DES BÂTISSEURS

Édition duathlon

Que ce soit entre amis, en famille ou entre collègues, venez relever le défi des Bâtisseurs!

Départ 13 h 15

Nombre de personnes par équipe : maximum 10

Description du défi :

8 x 1 km de course

2 x parcours de la "flow track" (environ 2 km)

RANDONNÉES PÉDESTRES GUIDÉES

Départ 9 h 30

Walker - 15 km, intermédiaire, difficile

Paroi de l'aube - 10.5 km, intermédiaire

Prucheraie - 10 km, intermédiaire

Windie - 4 km, facile

Départ 11 h 00

Rando pousette - parcours selon le groupe

Rando festive - chasse aux objets - pour les enfants

*Il est aussi possible de faire une randonnée libre

Souper BBQ

Billets disponibles dès maintenant!

Musique d'ambiance et feu extérieur.

Service de bar sur place.

Inscriptions ou informations

parcmontagnedudiable.com

info@parcmontagnedudiable.com

819 587-3882 poste 221

Organisé par:

Les Amis de la Montagne du Diable Ferme-Neuve

Parc régional Montagne du Diable

Merci à nos commanditaires :

Proxim Ferme-Neuve

IGA Marché J. Leblanc Ferme-Neuve

Imprimerie l'artographe

LOU-TEC

ÉGOUT – AQUEDUC – ÉGOUT – AQUEDUC – ÉGOUT – AQUEDUC - ÉGOUT

Nous savons tous que le réseau d'aqueduc et d'égout de notre municipalité date de quelques décennies.

Comme notre système se veut vieillissant, comme les caprices de dame nature se veulent souvent très imprévisibles, certains refoulements se produisent et causent problèmes ici et là dans certaines de nos résidences.

Face à cette réalité la municipalité de Ferme-Neuve, s'est dotée en 2007 d'une règlementation obligeant l'installation de clapet de non-retour pour tout immeuble desservi par le service d'égout et d'aqueduc sur notre territoire.

Donc il serait important pour chacun des propriétaires de notre municipalité de bien vérifier l'installation de ce clapet afin de réduire les risques de refoulement pour leur propriété. Permettez-moi de vous rappeler la règlementation concernant l'application de ce dit règlement :

Article 1 : **Titre :**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal »;

Article 2 : **Préambule :**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

Article 3 : **Exigences relatives à un branchement aux égouts (sanitaires et pluviaux) :**

3.1 Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état une soupape de sûreté (clapet de non-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.

3.2 Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non-retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie – Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing Code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiées par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.

3.3 Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée suite à une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6 (6°) de la *Loi sur les compétences municipales.*

3.4 Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

3.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

Article 4 : **Application du règlement**

L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et/ou à inspecter, si nécessaire, tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

Article 5 : **Remplacement du règlement**

Le présent règlement abroge et remplace tout autre règlement

Si des renseignements vous étaient nécessaires, afin de vérifier le bon fonctionnement de votre clapet, n'hésitez pas à consulter les personnes qualifiées. Les dommages causés par une installation inadéquate demeurent à votre entière responsabilité.

AVIS À LA POPULATION DE FERME-NEUVE

PERSONNEL ÉLECTORAL

La Municipalité de Ferme-Neuve est à la recherche de personne pour travailler aux élections municipales en novembre prochain.

À toutes les personnes intéressées à l'un des postes de, scrutateur, secrétaire du bureau de vote ou réviseur, veuillez communiquer au bureau municipal 819-587-3400 poste 221.

Par la suite, les personnes retenues seront contactées en octobre pour une soirée d'information.

Merci de votre attention.

Normand Bélanger
Président d'élection

Avis public d'élection

Municipalité: Ferme-Neuve

Scrutin du: 2017 (année) 11 (mois) 05 (jour)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Ferme-Neuve
Municipalité

par Normand Bélanger, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Maire, conseillers aux sièges numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2017 (année) 09 (mois) 22 (jour) au 2017 (année) 10 (mois) 06 (jour)

JOURS :	HEURES :				
Lundi	De :	à :	De : 13 :15	à : 16 :00
Mardi	De : 9 :00	à : 12 :00	De : 13 :15	à : 16 :00
Mercredi	De : 9 :00	à : 12 :00	De : 13 :15	à : 16 :00
Jeudi	De : 9 :00	à : 12 :00	De : 13 :15	à : 16 :00
Vendredi	De : ------	à : -----	De : ------	à : ------

À NOTER – Le vendredi 2017 (année) 10 (mois) 06 (jour) **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le : 2017 (année) 11 (mois) 05 (jour) **de 10 h à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le : 2017 (année) 10 (mois) 29 (jour) **de 12 h à 20 h**

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Martine Charron

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : -----

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint
Normand Bélanger	
Adresse: 125, 12e Rue	Adresse:
Ferme-Neuve	
Ind. rég. 819 Numéro de téléphone 587 3400	Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à Ferme-Neuve (Municipalité), le 2017 (année) 09 (mois) 07 (jour)

NORMAND BÉLANGER
Président d'élection

SM-1 (09-06)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 99

Avis aux propriétaires uniques et aux copropriétaires indivis d'un immeuble

Municipalité / Municipalité régionale de comté (MRC)[1]	Scrutin du
MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE	2017 (année) | 11 (mois) | 05 (jour)

Je, NORMAND BÉLANGER (Président d'élection), avise :

⇒ **les propriétaires uniques d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité ou de la MRC, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le : 2017 (année) | 11 (mois) | 05 (jour) *
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le : 2017 (année) | 09 (mois) | 01 (jour) **

   et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse
3. être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le : 2017 (année) | 09 (mois) | 01 (jour) **
4. avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la municipalité (voir le modèle SMR-9.2 joint) ou, s'il y a lieu, à la MRC (voir le modèle SP-9.2 joint).

ET

⇒ **les copropriétaires indivis d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité ou de la MRC et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le : 2017 (année) | 11 (mois) | 05 (jour) *
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le : 2017 (année) | 09 (mois) | 01 (jour) **

   et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le : 2017 (année) | 09 (mois) | 01 (jour) **
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires qui sont des électeurs le : 2017 (année) | 09 (mois) | 01 (jour) **
5. avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration à la municipalité (voir le modèle SMR-9.1 joint) ou, s'il y a lieu, à la MRC (voir le modèle SP-9.1 joint).

PRENEZ NOTE que les demandes d'inscription et les procurations devront être transmises au plus tard le dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

[1] Le propriétaire unique ou le copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire d'une MRC dont le préfet est élu au suffrage universel, conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, peut également se prévaloir de son droit d'être inscrit sur la liste électorale de la MRC, pour autant qu'il remplisse les conditions d'inscription.

SM-8-VF (12-09) D
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 55.2

* Le jour du scrutin.
** Le 1er septembre de l'année de l'élection générale

(V! Suite

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

NORMAND BÉLANGER (Prénom et nom du président d'élection)	819 (Ind. rég.) | 587 | 3400 (Numéro de téléphone)
125, 12E RUE (Adresse)	J0W 1C0 (Code postal)

Signature

Normand Bélanger (Président d'élection) — 2017 (année) | 02 (mois) | 13 (jour)

FONDATION
DU CENTRE HOSPITALIER
DE MONT-LAURIER

À ne pas manquer :

JOURNÉE LA CHAUMIÈRE, le 21 septembre de 10h30 à 22h00

Au restaurant La Chaumière de Mont-Laurier.
Tous les profits de la journée vont à la Fondation.

SOUPER-SPECTACLE AVEC ENCAN SILENCIEUX, le 14 octobre

Souper 5 services. Encan silencieux.
Spectacle de variétés par nos médecins sur le thème : « L'hôpital fait son cinéma »
Coût du billet : 125$/unité Table (8) : 900$

Je donne à MA Fondation car chaque dollar est investi dans MA région.

Nom : _____

Adresse : _____Code postal : _____

Téléphone: _____

Montant du don : _____ Chèque _____ Argent _____

Je désire un reçu d'impôts (plus de 10$) ____ oui ____ non

Émettre le chèque à FCHML

Retournez à :
Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier
2561, Chemin de la Lièvre sud
Mont-Laurier Québec J9L 3G3

ENSEMBLE,

vers des horizons nouveaux

MOIS	Réunion mensuelle	Endroit
Septembre	Mercredi 27 septembre	Au Coin du Sportif
Octobre	Mercredi 25 octobre	Resto Bistro de la Place
Activité	**Quillethon** régional - Samedi 21 octobre	Salle de Quilles Info
Novembre	Mercredi 22 novembre	Au Coin du Sportif
Décembre	Mercredi 20 décembre	Resto Bistro de la Place
Activité	**Journées Contre la violence et l'intimidation**	**du 25 novembre au 06 décembre**
2018	**2018**	**2018**
Janvier	Mercredi 24 janvier	Au Coin du Sportif
Activité	**Quillethon local** - Samedi 27 Janvier	Pavillon des Quilles
Février	Mercredi 28 février	Resto Bistro de la Place
Mars	Mercredi 28 mars	Cabane à sucre
Activité	**Journée de la Femme** - Jeudi 8 mars	A déterminer
Avril	Mercredi 25 avril	Au Coin du Sportif
Mai	Mercredi 23 mai	Resto Bistro de la Place
Activité	**Congrès Régional - Mardi 15 mai**	Lac des Iles
Juin	Mercredi 21 juin	À déterminer
Activité	Congrès provincial - 24-25-26 août	Trois-Rivières

ENSEMBLE, vers des horizons nouveaux.

Voilà le thème du 51e congrès qui a eu lieu à Jonquière en août dernier.

À l'AFEAS, nous avons su forcer des changements importants dans le système juridique, social, etc., au Canada et au Québec Ensemble, nous avons su sensibiliser, éduquer et agir les mentalités. Ensemble, nous avons su parler et dresser des arguments autour des droits économiques des femmes. Démocratie et paix ne sont possibles qu'avec la participation des femmes, la prise en compte de leurs points de vue et de leur aspiration sociale et politique. Joignez-vous à une association dynamique.

Venez nombreuses nous rencontrer **mercredi 27 septembre 2017**

CENTRE PROMO SANTÉ

<u>Le centre a repris ses activités !!</u>

Cours de groupes!

Stretch-tonus Mercredi 15h00

Abonnement en salle!

Possibilité d'accès 24/7

Kinésiologue sur place!

Venez nous voir! ☺

125 12e rue Ferme-Neuve
819-587-3882 poste 226

Tél. : 819-587-3902 Fax : 819-587-3475
Site Web : **www.clubmotoneigenorddelalievre.com**.
Courriel : motoneigedelalievre@tlb.sympatico.ca

Bonjour motoneigistes membres de notre club. La saison de motoneige 2016-2017 s'est clôturée de bonne façon. Il est tôt de parler motoneige, mais la prochaine saison 2017-2018 arrive à grands pas. Il est préférable de se préparer à l'avance. Comme chaque année, votre club préféré vous invite à renouveler votre droit d'accès. Nous souhaitons vous avoir de nouveau comme clients et clientes.

Nous sommes fiers de vous proposer pour la première fois la possibilité d'acheter votre droit d'accès directement en ligne sur le site de la FCMQ (www.fcmq.qc.ca). Vous pourrez alors sélectionner votre club et acheter votre droit d'accès en quelques clics seulement.

Il est très important de choisir votre club, No 12-776, CLUB DE MOTO-NEIGE NORD DE LA LIÈVRE DE FERME-NEUVE INC, lors de votre achat.

Sinon, vous pourrez acheter votre droit d'accès dans nos points de vente habituels. La liste apparaît sur notre site web sur lequel vous trouverez également une foule d'informations sur notre club et l'activité motoneige.

C'est grâce aux 56 propriétaires terriens qui nous octroient des droits de passage sur plus de 104 kilomètres de sentiers que nous pouvons continuer à pratiquer notre activité favorite tout l'hiver. Si l'occasion se présente, n'hésitez pas à les saluer et à les remercier lors de vos passages sur leurs propriétés. Le réseau provincial est constitué de 33 000 kilomètres de sentiers interconnectés, un joyau unique au monde.

Nous vous proposons également de visiter le **Salon National Quad-Motoneige** les 20, 21 et 22 octobre 2017, organisé par la FCMQ et la FQCQ, au Centrexpo Cogeco à Drummondville. Au programme : animation, conférences, ateliers… Venez découvrir de nouveaux équipements, accessoires et autres dans le paradis des véhicules récréatifs motorisés.

Surveillez également les Journées portes ouvertes de nos commerçants-vendeurs de motoneiges qui se déroulent habituellement en novembre. Une occasion de profiter de nombreux rabais.

Votre **CLUB DE MOTONEIGE NORD DE LA LIÈVRE DE FERME-NEUVE** et la **FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC** vous souhaitent une très bonne saison de motoneige.